

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Paysagiste à MOREE

Acquisition d'une mini-pelle et de matériel dédié pour terrassement et entretien des végétaux

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Paysagiste à MOREE

Acquisition d'une mini-pelle et de matériel dédié pour terrassement et entretien des végétaux

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société EI YANN BOUTEL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 389 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société EI YANN BOUTEL – 41160 MOREE, pour l'acquisition d'une mini-pelle et matériel dédié pour terrassement et entretien des végétaux. Le montant de la dépense subventionnable est de 14 630 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 389 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 389 € à la société EI YANN BOUTEL – 41160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'un véhicule et de matériel divers,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**

Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Eleveur ovin à BUSLOUP

Acquisition de portes coulissantes

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Eleveur ovin à BUSLOUP
Acquisition de portes coulissantes

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société GAEC DU GRATTELOUP dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 693 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société GAEC DU GRATTELOUP – 41160 BUSLOUP, pour l'acquisition de portes coulissantes qui seront installées sur un nouveau bâtiment d'élevage. Le montant de la dépense subventionnable est de 15 646 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 693 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 693 € à la société GAEC DU GRATTELOUP – 41160 BUSLOUP dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de portes coulissantes qui seront installées sur un nouveau bâtiment d'élevage,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

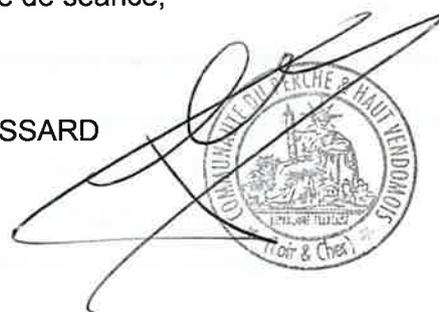
Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée

Vente de terrain – Parcelles ZS 279 et ZS 283

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée
Vente de terrain – Parcelles ZS 279 et ZS 283

Le Président informe les membres du conseil communautaire du projet de la SCI VARENNE 2, siège social au lieu-dit Villeprovert 41160 MOREE, d'acquérir une parcelle pour développer son activité sur le Parc d'activités La Varenne à Morée.

Afin que ce projet puisse se réaliser, le Président propose de céder à la SCI VARENNE 2 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163444, ou toute société se substituant à elle, la parcelle ZS 279 d'une contenance de 11 941 m² et la parcelle ZS 283 d'une contenance de 19 330 m². La surface totale des deux parcelles s'élève à 31 271 m².

Dans le cadre de cette vente, le Président propose d'appliquer un prix de vente de 7,00 € HT / m², ce qui implique les prix de vente ci-dessous :

- Parcelle ZS 279 (11941 m²) : 83 587 €
- Parcelle ZS 283 (19330 m²) : 135 310 €

Le montant total de la vente est donc de 218 897,00 € HT. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle ZS 279 au profit de la SCI VARENNE 2 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163444 ou toute société se substituant à elle, pour un montant de 83 587,00 € HT (TVA en sus), frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **APPROUVE** la vente de la parcelle ZS 283 au profit de la SCI VARENNE 2 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163444 ou toute société se substituant à elle, pour un montant total de 135 310,00 € HT (TVA en sus), frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : 14 AOUT 2025
Publié le : 14 AOUT 2025

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée

Vente de terrain – Parcelles ZS 277 et ZS 281

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée

Vente de terrain – Parcelles ZS 277 et ZS 281

Le Président informe les membres du conseil communautaire du projet de la SCI VARENNE 3, siège social au lieu-dit Villeprovert 41160 MOREE, d'acquérir une parcelle pour développer son activité sur le Parc d'activités La Varenne à Morée.

Afin que ce projet puisse se réaliser, le Président propose de céder à la SCI VARENNE 3 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163709, ou toute société se substituant à elle, la parcelle ZS 277 d'une contenance de 4 395 m² et la parcelle ZS 281 d'une contenance de 2 632 m².

Dans le cadre de cette vente, le Président propose d'appliquer un prix de vente de 7,00 € HT / m², ce qui implique les prix de vente ci-dessous :

- Parcelle ZS 277 (4395 m²) : 30 765 €
- Parcelle ZS 281 (2632 m²) : 18 424 €

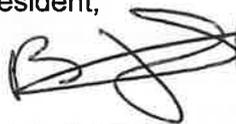
Le montant total de la vente est donc de 49 189,00 € HT. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles ZS 277 au profit de la SCI VARENNE 3 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163709 ou toute société se substituant à elle, pour un montant total de 30 765,00 € HT (TVA en sus), frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **APPROUVE** la vente des parcelles ZS 281 au profit de la SCI VARENNE 3 – Villeprovert – 41160 MOREE – N° SIRET : 935163709 ou toute société se substituant à elle, pour un montant total de 18 424,00 € HT (TVA en sus), frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**

Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Guet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Acquisition d'un local commercial à Droué

OBJET : Développement Economique

Acquisition d'un local commercial à Droué

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois manque de terrains et de locaux commerciaux permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques.

Afin de renforcer l'offre de locaux commerciaux de la CPHV, il propose d'acquérir les locaux de l'ancienne trésorerie appartenant à la commune de Droué. Il s'agit d'un bâtiment de 120 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'un étage, accompagné d'un jardin de 430 m².

Le Président propose d'acquérir ce bien au prix de 84 000 € nets vendeur. Il est situé sur la parcelle AC656 à Droué.

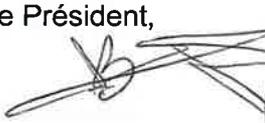
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir le bien susmentionné (parcelle AC656) au prix de 84 000 € nets vendeur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer le compromis de vente puis l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Official seal of the Communauté du Perche & Haut Vendômois, featuring a central emblem with a tower and a sun, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS" and "(Loir & Cher)".

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Official seal of the Communauté du Perche & Haut Vendômois, featuring a central emblem with a tower and a sun, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS" and "(Loir & Cher)".

Transmis en Préfecture le : **18 AOUT 2025**
Publié le : **18 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Acquisition d'un local commercial à Pezou

OBJET : Développement Economique

Acquisition d'un local commercial à Pezou

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois manque de terrains et de locaux commerciaux permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques.

Afin de renforcer l'offre de locaux commerciaux de la CPHV, il propose d'acquérir les locaux situés au 7 rue du Perche – 41100 PEZOU mis en vente par son propriétaire actuel, la SCI O POELE – 41100 VENDOME. Les locaux sont constitués d'une part de bureaux et d'espaces sociaux, et d'autre part d'un atelier.

Le Président propose donc d'acquérir ces locaux au prix de 195 000 € nets vendeur. Ils sont situés sur les parcelles A1531, A1532 et A1538 à Pezou.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir le bien susmentionné (parcelles A1531, A1532 et A1538 à Pezou) au prix de 195 000 € nets vendeur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer le compromis de vente puis l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 33

Présents : 32

Contre : 0

Pouvoirs : 1

Abstention : 0

Votants : 33

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget principal

Emprunt de 850 000 €

OBJET : Finances

Budget principal

Emprunt de 850 000 €

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'emprunter auprès d'un organisme bancaire la somme de 850 000 €, notamment dans le but de financer les travaux d'agrandissement du siège social CPHV et l'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire communautaire.

Après consultation, le Président présente la proposition du CREDIT MUTUEL – 45920 ORLEANS qui se décompose de la façon suivante :

Montant : 850 000 € (huit cent cinquante mille euros)	Durée : 20 ans
Objet du prêt : Agrandissement du siège social CPHV et l'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire communautaire	
CONDITIONS FINANCIERES	
<ul style="list-style-type: none">• Taux fixe : 3,50 %• Montant des échéances : 14 818,68 €• Commission de mise en place : 850,00 €• Périodicité des échéances : trimestrielle	

Le Président prend l'engagement, au nom de la CPHV, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Président prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

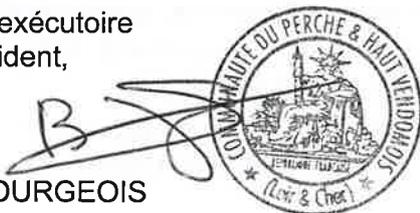
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de contracter l'emprunt auprès du CREDIT MUTUEL – 45920 ORLEANS aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt correspondant et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **25 JUL. 2025**
Publié le : **25 JUL. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 33

Présents : 32

Contre : 0

Pouvoirs : 14501 JIVotants : 33

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget annexe Développement Economique

Emprunt de 750 000 €

OBJET : Finances

Budget annexe Développement Economique

Emprunt de 750 000 €

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'emprunter auprès d'un organisme bancaire la somme de 750 000 €, notamment dans le but de financer l'acquisition et la réhabilitation de locaux commerciaux.

Après consultation, le Président présente la proposition du CREDIT MUTUEL – 45920 ORLEANS qui se décompose de la façon suivante :

Montant : 750 000 € (sept cent cinquante mille euros)	Durée : 20 ans
Objet du prêt : Acquisition et réhabilitation de locaux commerciaux	
CONDITIONS FINANCIERES	
<ul style="list-style-type: none">• Taux fixe : 3,50 %• Montant des échéances : 13 075,30 €• Commission de mise en place : 750,00 €• Périodicité des échéances : trimestrielle	

Le Président prend l'engagement, au nom de la CPHV, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Président prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

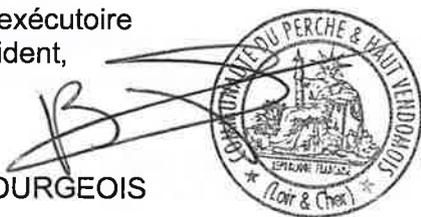
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de contracter l'emprunt auprès du CREDIT MUTUEL – 45920 ORLEANS aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt correspondant et l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **25 JUL. 2025**

Publié le : **25 JUL. 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Guoet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège social CPHV

**Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire
CRST du Pays Vendôme Mesure 35**

OBJET : Agrandissement du Siège social CPHV

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire CRST du Pays Vendômois Mesure 35

Le Président rappelle le projet d'agrandissement du siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois situé Place Pierre Genevée - 41160 FRETEVAL.

Le coût du projet d'agrandissement est estimé à 1 060 353,00 € HT.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une subvention de la Région Centre Val de Loire, au taux le plus élevé, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale au titre de la Mesure : 35 Plan Isolation des bâtiments publics et associatifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition terrain	46 218,00 €	Fonds Vert	685 812,00 €
Marchés de travaux	702 457,00 €	Région Centre Val de Loire	162 470,40 €
Maîtrise d'œuvre	71 227,00 €	CPHV	212 070,60 €
Divers et aléas	45 000,00 €		
Parution presse + démat.	2 000,00 €		
Raccordements eau / électricité	10 000,00 €		
Diagnostics obligatoires	5 000,00 €		
Mission SPS	3 000,00 €		
Contrôle technique	5 000,00 €		
Division parcellaire	2 000,00 €		
Mobilier	50 000,00 €		
Sonorisation	60 000,00 €		
Renforcement assainissement	58 451,00 €		
TOTAL DEPENSES	1 060 353,00 €	TOTAL RECETTES	1 060 353,00 €

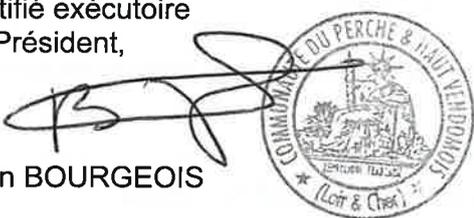
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux d'agrandissement du siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DÉCIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

**Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire
CRST du Pays Vendôme au titre de la Mesure 21**

OBJET : Auberge de la Tour

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire CRST du Pays Vendômois au titre de la Mesure 21

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de réhabilitation des locaux du restaurant « Auberge de la Tour » situé Rue du Pont - 41160 FRETEVAL.

Le coût du projet de rénovation est estimé à 764 992,00 € HT.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une subvention de la Région Centre Val de Loire, au taux le plus élevé, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale au titre de la Mesure 21 : Soutien au commerce de proximité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition terrain	65 000,00 €	Fonds Vert	346 332,00 €
Marchés de travaux	572 407,00 €	Région Centre Val de Loire	268 068,00 €
Maitrise d'œuvre	57 241,00 €	CPHV	150 592,00 €
Raccordements	6 000,00 €		
Contrôle technique	5 000,00 €		
Divers et aléas	34 344,00 €		
Désamiantage / plomb	25 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	764 992,00 €	TOTAL RECETTES	764 992,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**

Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

**Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire
CRST du Pays Vendôme au titre de la Mesure 35**

OBJET : Auberge de la Tour

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire CRST du Pays Vendômois au titre de la Mesure 35

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de réhabilitation des locaux du restaurant « Auberge de la Tour » situé Rue du Pont - 41160 FRETEVAL à l'entrée du site de la friche industrielle d'une ancienne fonderie.

Le coût du projet de rénovation est estimé à 764 992,00 € HT.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une subvention de la Région Centre Val de Loire, au taux le plus élevé, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale au titre de la Mesure 35 : Plan Isolation des bâtiments publics et associatifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

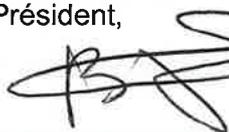
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition terrain	65 000,00 €	Fonds Vert	346 332,00 €
Marchés de travaux	572 407,00 €	Région Centre Val de Loire	268 068,00 €
Maitrise d'œuvre	57 241,00 €	CPHV	150 592,00 €
Raccordements	6 000,00 €		
Contrôle technique	5 000,00 €		
Divers et aléas	34 344,00 €		
Désamiantage / plomb	25 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	764 992,00 €	TOTAL RECETTES	764 992,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

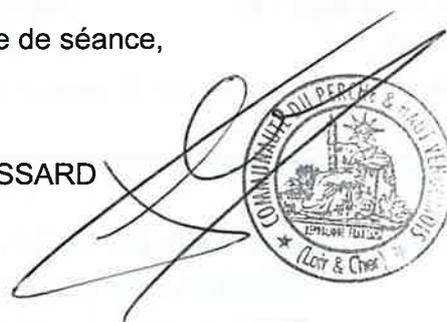
Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Chaufferie Bois à Droué

Acquisition de la parcelle AD 83

OBJET : Chaufferie Bois à Droué **Acquisition de la parcelle AD 83**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la réalisation d'une chaufferie bois à Droué desservant depuis la fin de l'année 2022 l'Espace Socio-Culturel et la Halle des Sports, ainsi que la salle communale du Mille-Club. Il indique que suite à cette opération, il convient que la CPHV acquiert le terrain où a été installée la chaufferie bois.

Il est donc proposé d'acquérir la parcelle AD 83, propriété de la commune de Droué d'une superficie de 434 m² au prix de 2 €/m² soit 868 €.

Les frais d'acte resteront à la charge de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

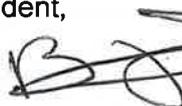
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD 83 (surface à acquérir : 434 m²) au prix de 2,00 € / m² soit 868 €, frais d'acte à la charge de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

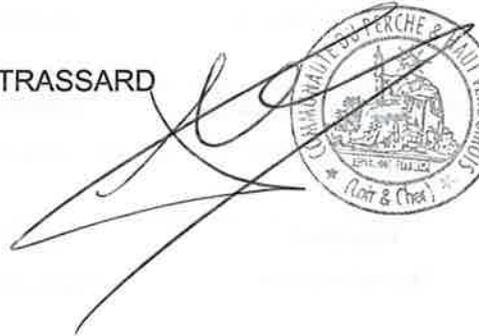
Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 14 AOUT 2025

Publié le : 14 AOUT 2025

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie

**Convention de Formation Professionnelle sans prise en charge
Apprenant bénévole**

OBJET : Médiathèque La Fonderie

Convention de Formation Professionnelle sans prise en charge Apprenant bénévole

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une personne souhaite bénéficier d'une formation de l'Association des Bibliothécaires de France, concernant l'accueil du public, la gestion des prêts et le fonctionnement d'une médiathèque. Elle se déroulera de septembre 2025 à juin 2026 et s'effectuera en présentiel pour 200 heures et en stage pratique pour 35 heures.

Dans le cadre de cette formation, cette personne sera accueillie à la Médiathèque La Fonderie à raison de 10 heures par semaine.

Afin que cette personne puisse suivre cette formation et que la Médiathèque puisse la recevoir en stage, il convient de signer avec l'Association des Bibliothécaires de France une convention de formation professionnelle sans prise en charge – apprenant.

Le Président présente au conseil communautaire la convention concernée. Celle-ci mentionne notamment qu'en aucune manière la CPHV n'aura à sa charge les droits d'inscription et d'examen.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de formation professionnelle sans prise en charge – apprenant bénévole,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

A large, stylized handwritten signature in black ink, belonging to Pascal TRASSARD.

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Assurance statutaire

Adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG 41 couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

OBJET : Personnel CPHV

Assurance statutaire

Adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG 41 couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Président rappelle l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Il indique aux membres du conseil communautaires que le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté du Perche & Haut Vendômois les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **RELYENS SPS**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Risques garantis : Tous risques (Décès + accident de service/trajet et maladie imputable au service (CITIS) + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique (avec ou sans arrêt préalable), mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire), maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations dans la limite de 12 mois (*sous réserve que la collectivité ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes*).

Conditions : **Taux : 6,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales,

Agents Titulaires ou Stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident du travail/trajet et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **Taux : 1,50 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- Les charges patronales

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2025.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente Bois et Bardage Bois – Couverture Ardoise

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Avenant au marché de travaux
Lot 2 Charpente Bois et Bardage Bois – Couverture Ardoise

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°2 au lot 2 « Charpente Bois & Bardage Bois – Couverture Ardoise » (**MTS PECNARD – 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES**) : fourniture et pose de tuyau de descente, habillage de la poutre pour un montant total de **2 449,72 € HT, soit 2 939,66 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente – Couverture – Zinguerie

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente – Couverture – Zinguerie

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Rue du Pont – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°2 au lot 2 « Charpente – Couverture – Zinguerie » (**MTS PECNARD – 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES**) : réfection d'une partie du plancher pour un montant total de **6 555,92 € HT, soit 7 867,10 € TTC.**

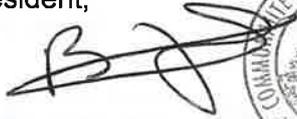
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

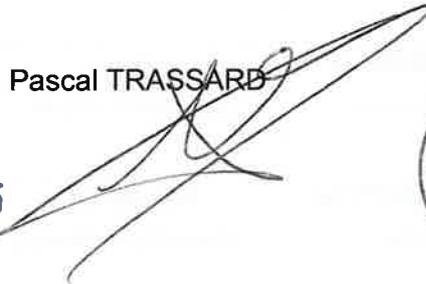
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**

Conseil communautaire du Lundi 21 Juillet 2025

Sur convocation en date du 11 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la Salle des Fêtes à Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Sixtine Lamé, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Alain Brunet à Joël Verdier

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Festillésime

Tarification

OBJET : Festillésime
Tarification

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté du Perche & Haut Vendômois organise chaque année deux événements intégrés à la programmation Festillésime du Département du Loir-et-Cher.

Ces manifestations sont menées en collaboration avec les communes se portant volontaires à leur accueil.

Le Président propose d'appliquer aux événements organisés dans le cadre de Festillésime un tarif de 8,00 € l'entrée, et d'appliquer la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

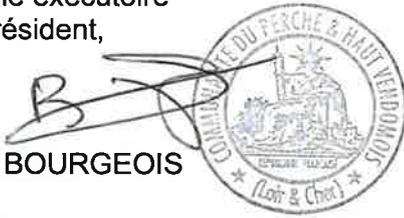
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les conditions tarifaires telles qu'indiquées ci-dessus dans le cadre de l'organisation des manifestations inscrites au programme Festillésime du Département du Loir-et-Cher,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

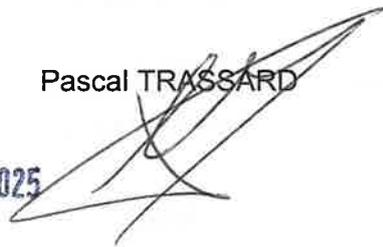
Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **14 AOUT 2025**
Publié le : **14 AOUT 2025**